



Abus de pouvoir du syndic de copropriété

Par **celine**, le **16/02/2012 à 11:04**

Bonjour,
Le syndic de ma copropriété a décidé de manière unilatérale et sans motif de m'adresser dorénavant les appels de charges en recommandé A.R. à mes frais. Je suis le seul copropriétaire concerné par cette décision, qui n'a même pas été traitée en A.G.
Puis-je saisir le tribunal et si oui, lequel ? Dois-je mettre en cause sa garantie professionnelle ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **16/02/2012 à 13:03**

Bonjour,
Cette décision n'a pas à être traitée en AG.
Demandez pourquoi vous êtes la seule concernée par cette procédure d'envoi des appels de charges en recommandé.
Y a-t'il d'autres documents joints à cet appel de charges ? Est-ce joint à un CT d'AG à laquelle vous n'êtes pas présente et non représentée ?
Avez-vous toujours bien payé les charges demandées ?